JA MARTIGNY

CARROSSERIE
TORSA
TRAVAUX GARANTIS 6 MOIS
SIERRE SION VIEGE

CRÉDIT SUISSE
Martigny
Monthey - Saxon
LA BANQUE QUI MERITE
VOTRE CONFIANCE

FED

Chamoson : échos politiques

page 6

Vendredi 1er juillet 1977 60 ct. JA Martigny
No 48 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire

Impr. Montfort, Martigny

CONFEDERE

GRAND CONSEIL

Si la session de mai pouvait paraître pour certains nouveaux députés comme une session de rôdage, et une première prise de contact avec l'univers politique valaisan, celle de juin a déjà pris son rythme de croisière. En effet, la journée de lundi qui devait avant tout être une mise en train sur des sujets mineurs avant les réunions de groupes, aura quand même permis au député Jean Philippoz (rad) d'intervenir en profondeur.

Quatre objets figuraient à l'ordre du jour de lundi :

— construction de la route Itravers-Vercorin ;
— correction du Gulantschi, affluent du Rhône sur la commune de Varone ;
— construction de collecteurs et stations d'épuration dans la vallée de Lötschen ;
— construction de collecteurs sur la commune d'Orsières.

Ces décrets, tous acceptés par le Grand Conseil, portent sur un montant de 15 millions et s'ajouteront aux autres décrets en souffrance, déjà votés et totalisant 500 millions.

La discussion de ces décrets permit au député Philippoz de faire une intervention que nous reproduisons ci-après, et qui traitait notamment de deux points importants : les soumissions suicide d'entreprises adjudicataires de travaux d'Etat et les incidences du refus de la TVA sur les travaux projetés.

Sur le premier point le conseiller d'Etat Steiner répondit qu'un nouveau règlement des adjudications était à l'étude. Sur le fait que des entreprises haut-valaisannes obtiennent des travaux dans le Bas, le chef du Département des travaux publics rétorqua que pour lui le Valais formait un tout.

Nous pensons que quelques faillites retentissantes d'entreprises auxquelles l'Etat avait confié des travaux, ne sont pas étrangères à la revision de ce règlement. Quant à l'unité du Valais quant au champ d'activité des entreprises valaisannes ne serait-il pas possible d'appliquer, là aussi, la fameuse « triologie Haut - Centre - Bas » si pratique en d'autres circonstances ?

Sur le second point, le conseiller d'Etat Wyer avisa les députés qu'une délégation du Conseil d'Etat se rendra jeudi à Berne pour plaider la cause valaisanne.

Les copains d'abord

M. le député Pierre Moren développa mercredi une interpellation sur le développement harmonieux du canton. Il profita de l'occasion pour envoyer une volée de bois vert aux opposants à l'autoroute, il souhaita que le canton, notamment en matière routière, ait une politique prévisionnelle.

M. le conseiller d'Etat Genoud lui répondit que son interpellation était la bienvenue dans la mesure où le Conseil d'Etat avait décidé d'élaborer un « concept directeur » en la matière coïncidant avec les lignes directrices 1979-1982. M. le conseiller d'Etat Steiner avec toute sa concision et sa large documentation en rajouta encore.

Ce que ces personnalités politiques ont oublié, c'est qu'il y a plus de quinze ans que de semblables propositions sont faites par des députés qui, malheureusement, n'appartiennent pas à la grande famille PDC.

Les interventions de nos trois héros provoquèrent chez eux un sentiment d'euphorie. On les comprend, avoir d'aussi bonnes idées. Congratulations, poignée de mains, etc. C'était à pleurer...

La discussion de ces décrets mit en évidence deux autres points :

— la possibilité « d'intéresser » les Sociétés concessionnaires aux frais de construction et d'exploitation des stations d'épuration (Lötschen) ;
— la hâte et le zèle de certains technocrates et bureaux d'étude d'établir des planifications sans demander leurs avis aux communes intéressées. (Station d'épuration pour quatre communes à Sembrancher.) Ainsi, l'urgence, pour les collecteurs d'eaux usées d'Orsières liés à la station de Sembrancher, a été refusée par la commission.

Mardi

L'eau et le feu se mariaient, mardi, à l'ordre du jour. En effet, venaient en discussion devant la Haute Assemblée, la loi sur la police du feu et un décret modifiant une partie de la législation cantonale sur les forces hydrauliques.

La commission de la loi sur la police du feu présidée par M. Charles Boissard (rad) a présenté au Grand Conseil un projet susceptible de recevoir l'approbation populaire. Malgré cela, le groupe socialiste voulait introduire une taxe d'exemption proportionnelle au revenu et une taxe sur les immeubles. On pouvait penser également, et certains l'ont fait, que cette nouvelle loi aurait dû contenir une obligation d'assurance et la création d'un établissement cantonal d'assurance. Le conseiller d'Etat Bender et le député Boissard ont répondu à tous ces arguments. L'établissement cantonal vient 50 ans trop tard, quant à l'obligation d'être assuré elle peut être discutée dans la mesure où 95 % des cas le sont. Les propositions du groupe socialiste s'inspirent du « mythe » classique selon lesquels il y a les riches et les pauvres, les possédants et les autres. De telles notions méritent, aujourd'hui, des nuances.

Nous reviendrons plus en détail sur ce projet de loi qui sera encore discuté en fin de semaine.

L'autre objet à l'ordre du jour qui n'est qu'une adaptation à la législation fédérale permit au rapporteur Seppey (PDC) de sortir de ce cadre rigide pour aborder l'ensemble du problème relatif au retour des forces hydrauliques dans notre patrimoine.

Cette adaptation aura, dans l'immédiat, pour conséquence de porter le montant global des redevances de 48 à 57 mio. L'alimentation d'un fonds destiné à racheter les installations électromécaniques par un prélèvement de 10 % sur les redevances est nettement insuffisante. Il convient dans ce contexte que les communes fassent de leur côté l'effort nécessaire.

Après avoir liquidé les deux points à l'ordre du jour, les députés furent conviés par la commune de Viège à la réception du nouveau conseiller d'Etat M. Hans Wyer. Cette manifestation eut lieu tout simplement dans le grand hall de la Matze. Prirent la parole à cette occasion MM. Peter Bloetzer, président de Viège, Jean Vogt, président du Grand Conseil et Hans Wyer, conseiller d'Etat.

Mercredi

Les débats de cette journée furent très divers. Grâce à la maestria du président Vogt, l'ordre du jour put être tenu.

Les députés approuvèrent le règlement d'exécution de la loi sur les établissements publics. A ce propos, qu'on nous permette une petite digression. Lors de la discussion d'entrée en matière de la loi sur la police du feu le député Moren déclara qu'à force d'introduire des taxes aucune loi ne passe devant le peuple. Or, le règlement discuté ce jour, et dont la commission est présidée par le même député, en introduit à qui mieux mieux. Evidemment, un règlement ne passe pas devant le peuple. Après cela, on parle de la cou-

Adolphe Ribordy

suite en page 3

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Déclaration du groupe radical par son président François Couchepin

Au moment où nous allons passer à l'élection des juges au Tribunal cantonal administratif le groupe radical a le sentiment qu'il se trouve dans la même situation que celui qui doit ouvrir une action en désaveu de paternité.

En effet, le groupe radical a été à la base de cette institution. En particulier, lorsqu'il était encore député, M. le conseiller d'Etat Bender a, par une motion reprise ultérieurement par M. le député Boissard, demandé l'introduction d'un tribunal administratif dans ce canton. Tout au long de l'élaboration du projet la participation éminente du conseiller d'Etat Bender s'est fait sentir. Plus tard dans le cadre de la commission extra parlementaire chargée d'élaborer le projet je me suis moi-même passionné pour ce travail. Lorsqu'enfin un projet, édulcoré par le Conseil d'Etat, est arrivé devant la 1re commission du Grand Conseil, les députés radicaux, notamment le conseiller national Dupont, ont très largement contribué à redonner au projet la valeur d'une institution remarquable.

Nous avons toujours estimé que ce Tribunal ne devait pas être trop proche, ne devait pas être inféodé au gouvernement ou à la majorité. C'était un gage absolu de réussite de la nouvelle institution.

Le groupe radical, le représentant du Parti radical au Gouvernement, ont donc lutté durant plus de douze ans pour doter le Valais d'un organe judiciaire indépendant et efficace permettant une plus grande justice dans les rapports entre l'Administration cantonale et communale et les citoyens. Malgré toutes les embûches que certains ont su mettre sur cette route, le groupe radical avait réussi avec l'aide, il faut le dire, de tous les gens qui, dans ce parlement, étaient conscients de la très grande nécessité d'une telle institution, à faire adopter par le Grand Conseil puis par le peuple l'introduction d'un tribunal administratif.

Allant encore plus loin, le groupe radical et le Parti radical tout entier tenait à la disposition de ce canton des personnalités de premier plan prêtes à abandonner leur profession pour servir le pays en qualité de juge au Tribunal administratif.

La dernière manœuvre de ceux qui ont toujours été contre l'institution d'un Tribunal administratif consistait à faire en sorte que ce tribunal soit totalement l'affaire du parti majoritaire qui gouverne le canton. Lorsque plusieurs de nos amis politiques se sont élevés contre l'introduction du Tribunal administratif en disant que sans aucun doute cette institution servirait la majorité, nous avons objecté que la majorité avait le sens démocratique et qu'elle saurait laisser une place aux minoritaires dans ce Tribunal. Cette position était d'autant plus fondée que lorsque la commission extra-parlementaire puis les deux commissions du Grand Conseil ont eu à examiner ce problème, ils ont toujours soutenu, à juste titre, que le travail considérable qui attend cette institution exigerait à tout le moins cinq juges permanents. Par un vote majoritaire au plénum le nombre de juges a déjà été réduit à trois ; actuellement le Parti démocrate-chrétien revendique ces trois sièges. Cette revendication a été clairement exprimée dans une lettre du 13 juin 1977 signée par le président de ce parti et ne laisse aucun doute, même s'il a fallu un deuxième écrit pour expliquer que la place qu'entendait laisser le parti majoritaire aux minoritaires se situait au niveau des suppléants et non pas seulement des juges non permanents.

Dans ces conditions, et après avoir longuement délibéré, le groupe radical a décidé que si cette affaire devait être une affaire de famille il n'entendait pas s'immiscer dans les affaires des autres. Il renonce donc à présenter un candidat quelconque à ce tribunal pour l'élection de ce jour, laissant le soin à la majorité de régler ces problèmes délicats dans l'intimité.

Le Parti radical et le groupe radical avec lui considèrent qu'on a ainsi compromis gravement l'audience, l'efficacité et l'autorité du Tribunal administratif. Il déplore cet échec de toute une politique de longue haleine destinée à améliorer la justice en Valais. Il estime que la démocratie suppose le pluralisme aussi bien dans les tribunaux qu'à l'exécutif et au législatif. Il laisse la responsabilité de cette grave décision à ceux qui l'ont prise, et il va quitter cete salle avant même la présentation des candidats. Il ne saurait toutefois s'en aller sans appeler les autres démocrates, conscient de la nécessité d'un pluralisme, à quitter la salle avec lui. Avec Victor Hugo nous vous disons : « Bon appétit, Messieurs ! »

Tiercé dans l'ordre

Le Grand Conseil a élu hier matin trois juges au Tribunal administratif.

MM. Pierre Felley, de Martigny, Paul Imboden de Steg, et Jean-Claude Lugon de Sion.

Sur 88 bulletins délivrés, ils ont obtenus respectivement 80, 77 et 72 voix. Tous trois sont PDC et ne s'en cachent pas.

EN BREF...

La santé demain

D'une enquête sur la santé en 1980-1990, menée par les Instituts Dunant et Sandoz, je tire les réflexions suivantes qui regardent les conséquences économiques et sociales du Progrès de la Santé. Soixante-trois spécialistes ont collaboré à l'étude, rédigée par Philip Selby, selon une méthode combinant la table ronde et le questionnaire classique :

— En 300 générations, l'homme a passé de la cueillette et de la chasse à la vie citadine la plus sophistiquée. Ayant lutté avec succès contre les ennemis extérieurs, il se bat aujourd'hui contre les ennemis « intérieurs » nés de son mode de vie artificiel (maladies dites de civilisation).
— Il a prolongé son espérance de vie... et récolté tous les problèmes sanitaires du 3e et du 4e âge.
— Ses loisirs, nés d'un travail plus facile, lui ont permis de développer la prévention, l'éducation et la réadaptation fonctionnelle.
— Les vingt prochaines années, l'environnement sera gravement menacé ; on se souciera d'améliorer la qualité de la vie.
— Un nouveau concept de santé s'affirmera, où l'accent est moins sur l'absence de maladie que sur le bien-être général et l'épanouissement de la personnalité.
— Dans la logique des conceptions nouvelles, la société fera son examen de conscience : dirigeants et médecins, descendant de leur piédestal, devront justifier leurs actes et leurs jugements de valeur.
— La participation de l'Etat aux systèmes de sécurité sociale sera une tendance **irréversible.** Ainsi que le droit à la santé et la répartition égalitaire des coûts.

* * *

En résumé, une analyse réaliste de la situation qui aborde en peu de pages (60) des questions majeures : que voilà « matières à réfléxion » !

Arthur Bender

Les ordinations d'Ecône

Malgré la menace de suspension « a divinis » et les menaces du Vatican, Mgr Lefèbvre a ordonné mercredi 22 diacres et 14 nouveaux prêtres. On les voit ici avec, derrière eux, quelques-uns des 3000 participants venus de multiples pays assister à cette cérémonie. (photo Valpresse, Sion)

1er, 2 et 3 juillet

Martigny

La Foire de Bagnes

Au milieu de toutes les circonstances joyeuses qui ont marqué mon enfance, renaît parfois dans ma mémoire le souvenir de la foire, la grande, celle qui se faisait en mai ou en octobre et qui transformait pour un jour, la grande cité voisine de mon village.

Pas de réveil ce jour-là. Après une nuit à mi-somme, le va-et-vient inhabituel au petit matin, les cris aigus des porcs qu'on déchargaient en hâte, le bêlement d'une chèvre qu'un paysan de Cries tirait du bout de son cordeau, suffisaient à me faire bondir du lit.

Avant que l'inexorable rentrée en classe vienne me ravir au spectacle, il fallait aller voir et écouter et même toucher les gens, les bêtes et les choses qui arrivaient de toutes parts, créant au sein de la cité une animation hors du commun, pleine d'enseignement, colorée, riche d'action et de mouvement.

Le régent Baillifard, Dieu qu'il était bon !, je lui en suis encore reconnaissant, voyant déjà à la prière de nos yeux briller de convoitise, savait prolonger nos récréations. Ainsi, l'heure venue, nous disparaissions, mes camarades et moi, dans une foule faite de marchands et de curieux. Ici, Auguste Joris pinçait à l'épaule le manteau châtain d'une belle lutteuse. Là, un paysan, marché fait, le bâton de courrier serré sous son aisselle, rangeait avec minutie 5 à 6 billets de 100 francs dans la poche de son gilet tandis que dans l'angle de la place un cochonnet hurlait, qu'une paysanne venait de saisir par la patte arrière.

Si par hasard la foire se tenait un jour de congé, quelle aubaine ! Une matinée devant le stand à « Philibert » était si vite passée et quel spectacle ! Les collines de peignes, de savonnettes et de paquets de lames de rasoir fondaient devant nos yeux sans que le camelot, dont j'ai encore le souvenir exact de la stature et de la physionomie, ne se soit répété dans sa faconde ou même démontré un signe quelconque de fatigue.

Revenue la Foire de Bagnes ? Hélas, non ! Jamais plus celle d'autrefois ne pourra venir ravir les regards purs et les cœurs toujours tendres des enfants d'aujourd'hui.

Mais avant que tout disparaisse, jusqu'au souvenir même, n'est-il pas heureux que l'on redonne à la cité, à l'endroit de la grande place publique, une animation retrouvée.

Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'une « bastringue », ni d'une beuverie collective, pas davantage d'une machine à sous.

Aujourd'hui, notre vallée est devenue ce bol d'air pur, ce bouquet de chlorophylle, ce mayen du monde, paradis provisoire ou par milliers, venant de très loin, chaque an, ils passent quelques jours et mêmes quelques semaines afin de respirer notre air, suivre nos sentiers, en somme vivre avec nous en « Bagnard ». Pourquoi, alors, une ou deux fois l'an, ne pas leur montrer ce que nous sommes ? Pourquoi ne pas embaumer la place de la cité du parfum des merveilles que l'on confectionne avec amour la veille des patronales ? Pourquoi ne pas permettre ample provision de pain noir ou de « batze » que l'on dégustera un soir à la veillée avec un carré de Chermontane ? Ne goûterez-vous pas, vous, seulement pour vous rafraîchir vos souvenirs gustatifs à la soupe aux cerises ou au vin rouge ou, encore, au « cougenadze » aux poires, au sérac et au « callon » frais que Picasso se plaira à tirer de la chaudière fumante par devant vous.

Tout en appréciant une onctueuse raclette faite à l'authentique « bagnes », le seul fromage au monde qui le permette, vous pourrez entendre votre voisine dire en patois comment se faisait au mazot la soupe au vin rouge ou bien, en décembre, le « pâteron au sang » ou encore le gâteau au « bet ».

Ainsi peut-être pourrez-vous l'année prochaine déguster à la foire ces délices oubliées.

Pourquoi cette foire qui est une fête ? Parce qu'il est heureux, une fois l'an, que les Bagnards descendent de leur village et reviennent pour un jour de Sion ou de Genève pour faire du coude à coude cordial, apprenant à se mieux connaître et à mieux connaître les groupements qui donnent vie à la cité.

Il tient à chacun d'eux que cette expérience soit réussite, qu'elle devienne tradition joyeuse et que les lampions éteints chacun s'en retourne heureux à sa besogne quotidienne.

Willy Ferrez

Sion

Remise des diplômes à l'Ecole Montani

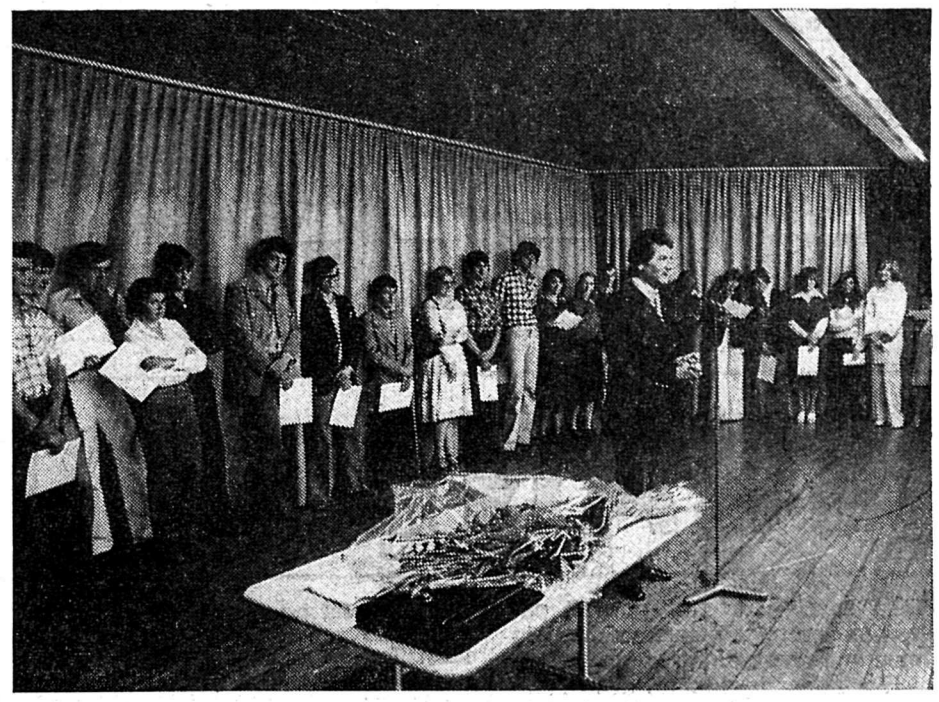

La semaine dernière a eu lieu à la salle Saint-Guérin la remise des diplômes aux élèves de l'Ecole Montani en présence des parents des diplômés, des experts et d'autres personnalités ainsi que de l'ensemble des professeurs avec leurs conjoints et des élèves de l'Institut. Plusieurs personnalités prirent la parole à cette occasion dont M. W. Loretan, ancien conseiller d'Etat, M. Maurice Métral, écrivain, M. Jean-Marie Zufferey, élève, et M. Montani, directeur.

P.S. — La liste des élèves diplômés sera publiée dans notre prochaine édition.

Notre photo : M. Montani et les élèves lors de la remise des diplômes.

Sion : Inauguration du centre « La Bruyère »

Projetée en 1972 déjà, cette construction a nécessité de longues études et de nombreuses démarches. Les travaux ont débuté le 30 avril 1975 et les bâtiments ont été mis à disposition de « La Bruyère » en automne 1976.

La semaine dernière ce centre a été officiellement inauguré en présence de M. Antoine Zufferey, conseiller d'Etat, et de M. Willy Ferrez, premier vice-président du Grand Conseil, de M. Henri Gard, président du Tribunal cantonal, de M. Edouard Morand, du comité de l'école et de M. Jean-Claude Berthod, président de l'Association des parents. On notait en outre la présence de M. Marcel Gross, ancien conseiller d'Etat.

La Bruyère a pour but de donner aux handicapés mentaux une éducation et une instruction auxquelles ils ont droit. Elle veut aussi donner à chaque enfant qui lui est confié la possibilité de s'épanouir, de devenir plus indépendant et elle vise une intégration au milieu socio-économique naturel.

Ce dernier objectif est souvent très difficile à atteindre car l'acceptation par la société n'est pas encore une réalité très concrète.

Le personnel spécialisé qui prend quotidiennement en charge les enfants et les adolescents met en œuvre tous les moyens propres à développer l'autonomie, à établir les bases sensorielles, perceptives, motrices, à favoriser l'intégration de notions scolaires utilisables dans la vie, à favoriser également les contacts au monde extérieur et à préparer l'intégration au milieu professionnel futur (milieu normal ou milieu protégé).

La nouvelle construction fraîchement inaugurée comprend principalement :

— **dans sa partie nord :**
8 salles de classe
2 salles pour le jardin d'enfants
3 salles de psychomotricité

— **dans sa partie sud :**
3 salles de travaux manuels
des locaux nécessaires aux traitements individuels (logopéfie, physiothérapie, psychologue, médecin)

— **à l'ouest :**
salle de gymnastique et bassin d'hydrothérapie de 12 m sur 6.

Ces bâtiments sont entourés de zones gazonnées, d'une place de jeux équipée pour enfants. Entre les deux bâtiments une place de parc a été aménagée.

C. Balleys

Manifestations d'été 77

L'animation prévue par la Société de Développement de Martigny pour l'été 1977 sur la Place Centrale aura lieu à 20 h. 30 les

Jeudi 14 juillet :
Comberintze, Martigny-Combe

Jeudi 21 juillet :
Les Boutsedons, Orsières

Jeudi 28 juillet :
Trachtenverein, Glis

Lundi 1er août :
Production d'un groupe folklorique, cortège aux lampions et bal
Discours de M. Ami Delaloye conseiller communal

Jeudi 4 août :
Bagad Men Glaz. ensemble populaire breton, Trélazé, France

Jeudi 11 août :
Vieux Costumes, Monthey

Jeudi 18 août :
Vieux-Salvan, Salvan

Jeudi 25 août :
Groupe folklorique de Savièse

Samedi 13 août (place du Bourg) :
Groupe folklorique d'Auvergne

Cinéma d'art et d'essai

F COMME FAIRBANKS

Le premier film de Maurice Dugowson, « Lily aime-moi » laissait apparaître de réelles qualités de cinéaste. On y appréciait la fraîcheur des personnages, la grâce insolite et la poésie de ce nouveau venu dans le monde du cinéma.

Toutes les qualités de « Lily aime-moi » se précisent et s'épanouissent dans « F comme Fairbanks » que Dugowson a réalisé avec les mêmes comédiens, Patrick Dewaere et Miou-Miou en tête, et avec le concours de Michel Piccoli dans un rôle sur mesure.

« F comme Fairbanks » est un peu la suite du film précédent avec le thème du conflit fleutré des générations. C'est aussi le même goût de la pirouette, du silence lourd de sens, de la transition abrupte et cocasse. Le héros du film est imbibé de cinéma et se prend volontiers pour Douglas Fairbanks. L'héroïne, elle, joue au théâtre dans des pièce d'avant-garde. Quand les masques tomberont, la chute sera rude. On ne se prend pas impunément pour un autre. Les réalités quotidiennes sont là pour le rappeler vertement à l'ordre. (Etoile Martigny).

Fed félicite...

... Mme Euphémie Cotter, d'Ayent, nouvelle et alerte nonagénaire.

* * *

... les nouveaux licenciés en lettres de l'Université de Fribourg, soit : MM. Willy Amherd, Naters ; René Anthamatten, Grächen ; Mlle Elisabeth Gasser, Sion ; MM. Albert Julen, Zermatt ; Lukas Arnold, Simplon ; Kurt Gruenwald, Brigue ; Armin Kalbermatten, Saas Fee ; Mlle Madeleine Kronig, Zermatt ; MM. Armin Lagger, Munster ; Robert Stucki, Fiesch, et Yvan Viala, Randogne.

* * *

... les nouveaux licenciés en droit de l'Université de Fribourg, soit : MM. Jean-Charles Bornet, Nendaz ; Henri Carron, Fully ; Edouard Fellay, Bagnes ; René Minnig, Lax ; Régis Premand, Troistorrents ; Marzell Ritz, Grengiols.

Sierre

Un nouvel « Eté sierrois 1977 »

Depuis plusieurs années, Sierre organise des « Soirées sierroises » sous forme de manifestations folkloriques en plein air et gratuites, chaque vendredi soir, en juillet et août, qui attirent chaque année entre 12 et 15 000 spectateurs. En complément, l'Office du tourisme de Sierre et Salquenen offre quelques concerts aux hôtes de la région.

Cette année, une nouveauté : à partir du 1er juillet, la place de l'Hôtel-de-Ville fleuri sera transformée en terrasse musicale avec la participation quotidienne d'un orchestre roumain ; et cela jusqu'à la fin août.

Cet « Eté sierrois 77 » nouveau style méritait bien une ouverture officielle. Elle aura lieu ce vendredi 1er juillet, dès 19 heures : M. Pierre Franzetti prononcera l'ouverture officielle au nom des organisateurs ; M. Pierre de Chastonay, président de la ville et M. Simon Derivaz, président de la Société de développement de Sierre et Salquenen, prononceront des allocutions, en présence de représentants de la Bourgeoisie, des associations économiques et para-touristiques et de tous les Sierrois qui voudront bien s'associer à cette « première ».

La Gérondine, dont la fidélité à l'animation de Sierre est toujours exemplaire, se produira avant de se rendre en cortège de l'autre côté de l'Hôtel-de-Ville, sur la terrasse, pour inaugurer une autre ouverture, celle des Soirées sierroises 1977.

Cet effort supplémentaire des Sierrois pour animer leur ville est remarquable.

Salut dont à l'Eté sierrois 1977 et à ses hôtes.

Monthey

PORT-VALAIS

Inquiétudes

Alors qu'en Valais on s'efforce de faire revivre par tous les moyens le fond des vallées afin de lutter contre le dépeuplement, Port-Valais, commune de l'extrême bas se voit petit à petit isolée des voies de communications.

Après avoir promis vainement pendant des décennies une ouverture directe sur la région lémanique, voilà que maintenant on voudrait que l'on accepte en silence que cette commune soit privée de deux trains journaliers, soit le premier train du matin et le dernier du soir, ceci nous dit-on pour combler le déficit journalier de deux millions des CFF.

Ainsi petit à petit, ce sont deux villages qui s'endorment gentiment dans leur isolement. A quand la suppression pure et simple du Tonkin. Pourtant nous signalerons notre étonnement de voir journellement un convoi venir jusqu'à Bouveret vers 8 heures et en repartir sitôt après, alors que l'horaire officiel ne mentionne rien.

Comment devons-nous interpréter cette dépense supplémentaire sans aucun intérêt pour les usagers ?

PRD Port-Valais

memento

MARTIGNY

Etoile : Le Désert des Tartares. Lundi : F comme Fairbanks.
Corso : Commando Delta. Dimanche à 16 h. 30 et lundi à 20 h. 30 : La Revanche d'un Homme nommé Cheval.
Exposition : Au Manoir - Le Valais à l'affiche.
Police cantonale : (026) 2 20 21.
Ambulance : (026) 2 24 13 - 2 15 25.
Pharmacie de service : téléphoner au 11.

MONTHEY

Montheolo : A nous les petites Anglaises. Dès lundi : Le Château de l'Horreur.
Plazza : Alexandre le Bienheureux.
Police cantonale : (025) 4 21 21.
Ambulance : (025) 4 62 62.
Pharmacie de service : Pharmacie du Crochetan, tél. (025) 4 15 44.

SAINT-MAURICE

Zoom : Quand la Panthère rose s'enmêle.
Exposition : Galerie de la Bibliothèque : Michel Favre et Yvon Pochon.
Police cantonale : (025) 3 62 21.
Clinique Saint-Amé : (025) 3 62 12.
Ambulance : No 17.
Pharmacie de service : Pharmacie Gaillard (025) 3 62 17.

SION

Arlequin : L'Aigle s'est envolé.
Capitole Quand la Panthère rose s'enmêle.
Lux : Course contre l'Enfer.
Expositions : Grange à l'Evêque : Tritten. Galerie Niclas : Peters. Galerie des Châteaux : Naïfs yougoslaves. Galerie de l'Atelier : Uela Libereck. Galerie Grande Fontaine : Salon 77 des petits formats.
Police cantonale : (027) 22 56 56.
Ambulance : (027) 21 21 91.
Pharmacie de service : Pharmacie Vouilloz, tél. (026) 2 66 16.

SIERRE

Bourg : Le Gang.
Police cantonale : (027) 55 15 23.
Ambulance : (027) 55 63 63.
Pharmacie de service : Pharmacie Bonvin, tél. (027) 55 10 29.

Les nouveaux Départements

Suite de la page 3

chement soit aux services chargés des problèmes agricoles, soit au service de chasse et pêche, puisque les forestiers sont considérés comme auxiliaires garde-chasse, sauf erreur.

L'environnement

Reste au Département de l'environnement le Service de la protection de l'environnement, ce qui ne peut qu'apparaître comme étonnant ! La pollution phonique et chimique de l'air et de l'eau sera combattue dans le cadre de ce service. Mais si l'on se réfère aux définitions de la santé, par l'OMS spécialement, on se doit de constater que cette activité confiée au Département de l'environnement devrait dépendre exclusivement du Département de la santé publique qui est d'ailleurs équipé pour se faire, grâce à son laboratoire notamment, qui devra effectuer les analyses et contrôles qui y correspondent.

Au surplus, le Service de l'environnement ci-devant Service du génie sanitaire dépendait à ses débuts du Service de la santé publique d'où il a été tiré pour être érigé en service autonome en 1965.

Démanteler la santé publique, qui demeure un Département, en un deuxième département qui s'appellera Département des affaires sociales et un troisième qui s'appellera Département de l'environnement, alors que le but du règlement est de rationnaliser, nous paraît contre nature.

Ne pas inclure dans le Département de l'environnement soit la planification — qui appartient actuellement aux Départements des travaux publics et de l'intérieur —

— soit l'aménagement du territoire — qui appartient au Département des travaux publics
— soit le domaine skiable et les remontées mécaniques — qui appartient au Département de l'économie publique —

nous paraît aberrant.

Ne pas grouper tous les services de protection de l'eau (adductions) à la santé publique et la protection de l'environnement), c'est bouleverser mais pas rationaliser. Des députés ont d'ailleurs déposé des motions demandant le groupement des services concernés par le cycle de l'eau.

④ Dernier point mais d'importance égale, que nous voulons souligner : le règlement de 1892 avait établi, dans ses 37 premiers articles, la forme d'organisation du Conseil d'Etat, son mode de délibération, la façon de rendre des décisions, le rôle du président et du vice-président du Conseil d'Etat.

Aucune disposition ne remplace ces articles qui, pourtant sous certains aspects, méritent d'être rajeunis (domicile à Sion, rythme des séances, etc.)

Il s'agit là d'une nouvelle lacune que nous ne pouvons admettre.

En conclusion pour les raisons énoncées ci-devant le groupe radical votera contre l'entrée en matière en vous demandant Mesdames et Messieurs les députés de le suivre car nous sommes en droit d'exiger du Conseil d'Etat un règlement dynamique, pratique et efficace.

Au nom du groupe radical :
Maurice Copt, député

CHAMPEX

Exposition Alain Garnier

Dans le cadre de sa sortie estivale, la Dante Alighieri organise une exposition d'Alain Garnier. Le vernissage aura lieu le 3 juillet dans le parc du Dr Bessero. Il s'agit de sculptures et céramiques forts intéressants à voir.

SIERRE

Exposition Eliane Holvoet

Mme Eliane Holvoet, peintre à Vercorin, exposera ses toiles à l'Hôtel de Ville de Sierre dès aujourd'hui et jusqu'au 15 juillet. Cette exposition se fait avec la participation de la maison Antille-Antiquités à Sierre et sera ouverte tous les jours de 15 à 20 heures.

Confédéré-FED
Editeur : Coopérative «Le Confédéré»
Rédacteur responsable : Adolphe Ribordy.
Rédaction - Administration : 11, rue du Gd-Verger (1er étage), 1920 Martigny - Case postale 295 - CCP 19 - 58
℗ rédaction (026) 2 65 76 - ASSA Martigny (026) 2 56 27.
Publicité : Annonces Suisses S.A., place du Midi, 1950 Sion, ℗ (027) 22 30 43 et 11, rue du Grand-Verger, 1920 Martigny,
℗ (026) 2 56 27.
Impression : Imprimerie Montfort 1920 Martigny.

Réparation MACHINES A LAVER
Toutes marques.
DEVIS GRATUIT, travail rapide et soigné.
Dacéco S.A.
Martigny
(026) 5 38 63
Muraz
(025) 4 64 50
Bureau central
24 h. sur 24 h.
(021) 23 52 28.

GRAND CONSEIL

Suite de la 1re page

pure entre le peuple et ses gouvernants et le manque d'information du souverain. Un exemple patent est la taxe à laquelle seront soumis les campings : 200 francs par 1000 m2 exploités. Comme l'a relevé le député Jordan (soc), c'est vouloir la mort d'un secteur touristique qu'on veut promouvoir.

L'initiative législative du syndicat chrétien-social en vue d'améliorer les allocations familiales aux salariés sera très certainement retirée au profit du contre-projet. Il y a un côté comique dans toute cette démarche en vue d'améliorer les allocations familiales.

Ces allocations sont sorties du tiroir à chaque consultation électorale et laissent la plupart des problèmes à l'écart : la gestion des caisses, le taux unique, une caisse cantonale en la matière, une politique de la famille qui soit cohérente, la parité même partielle, etc.

Tout le monde s'attache à vouloir faire faire des enfants... aux autres. Cette manière de vouloir encourager une politique nataliste dans un monde où tous les autres actes politiques la contrarie est un anachronisme permanent. Mais ce n'est pas la seule contradiction du système.

La séance de relevé de l'après-midi fut consacrée au développement de motions et postulats sur lesquels nous reviendrons.

Jeudi

Après la poursuite de l'étude de la loi sur la police du feu, le Grand Conseil avait à désigner les juges au Tribunal administratif. Ne voulant pas prêter la main à une mascarade, à un simulacre de démocratie, les groupes minoritaires, radical et socialiste, quittèrent la salle.

Enfin, dans le même ordre d'idée, les députés avaient à donner leur caution à la nouvelle répartition des départements au sein de l'exécutif. Le groupe radical, par son porte-parole, le député Maurice Copt, refusa d'entrée en matière. Nous reproduisons ci-après cette déclaration.

Toute cette semaine, l'ambiance était tendue au Parlement. Les exigences boulimiques du PDC avait empoisonné l'atmosphère. Heureusement que le sens du bien commun reste présent à l'esprit de quelques députés et notamment des minoritaires sans cela qu'adviendrait-il de la République ?

Adolphe Ribordy

Intervention Jean Philippoz, député
sur l'adjudication des travaux par l'Etat

Nous allons nous prononcer ce matin sur quatre décrets dont la facture totale ascende à près de 15 mios. Vous me permettrez donc quelques considérations générales sur ces quatre décrets.

S'agissant de la route Itravers-Grône et de la correction du Gulantschi, les travaux sont adjugés par l'Etat du Valais. Quant aux objets relatifs à la construction de collecteurs d'eaux usées à Orsières et de deux stations d'épuration dans la vallée de Lötschen, les travaux sont adjugés par les communes, avec de fortes participations du canton.

Nouveau règlement

Il s'avère donc très important de vouer une attention toute particulière aux problèmes d'adjudication et du financement de ces décrets.

Sur demande du Conseil d'Etat, un groupe de travail a élaboré un nouveau règlement des adjudications. Comme il s'agit d'un règlement du Conseil d'Etat le Grand Conseil ne pourra y apporter de modification. C'est pourquoi le groupe radical souhaite que ce règlement comporte toutes les dispositions utiles à lutter contre les soumissions suicide. Si ce règlement peut permettre une plus juste répartition des travaux entre les différentes entreprises, il aura également fait œuvre utile. Certaines entreprises en difficulté semblent bénéficier d'un traitement de faveur auprès du Département des travaux publics sans que leur crédibilité, leur solvabilité ne soient établies.

La déconfiture de l'entreprise Bodenmuller SA est là pour en témoigner. En effet, cette entreprise a été adjudicataire, entre autres, des travaux du Centre sportif d'Ovronnaz à environ 20 % en dessous des prix pratiqués par des entreprises que j'appelerais « sérieuses ». Je vous fais grâce de m'appuyer sur la soumission de la 2e entreprise meilleur marché qui, elle aussi, avait rempli une soumission « suicide », toutefois 10 % supérieure à celle de Bodenmuller SA. Certes, les entrepreneurs eux-mêmes sont parfois responsables d'une telle situation au niveau des soumissions. Leurs séances de calculs de prix rendent difficile l'application d'un système d'adjudication équitable. J'avais en son temps fait une proposition, à l'occasion d'une séance conjointe du Conseil d'Etat et de la Commission des finances, proposition visant à éliminer le plus cher et le meilleur marché, à tirer une moyenne des autres entreprises et à adjuger dans une fourchette de 10 % calculée sur cette moyenne. Je souhaite que le nouveau règlement aura trouvé la formule la plus appropriée. Il ne sert à rien à l'Etat de vouloir faire de la relance en adjugeant des travaux en-dessous du prix de revient. Il y a suffisamment de techniciens dans les bureaux de l'Etat pour savoir si tel ou tel prix permet à l'entrepreneur de réaliser un bénéfice ou à tout le moins de payer son personnel et ses fournisseurs.

Autre aspect du problème : s'agissant des travaux du Centre sportif d'Ovronnaz, il est tout de même fâcheux que ces travaux aient été adjugés à une entreprise haut-valaisanne alors que nous sommes largement dotés d'entreprises bien équipées, à la recherche de travail et de surcroît solvables, dans notre région.

Résultat : à ce jour les marchands de matériaux de la région ne sont pas payés ; le transporteur, de petits entrepreneurs sous-traitants, le restaurateur qui a servi la pension aux ouvriers, les caisses de prestations sociales, attendent d'être payés. Adjuger un travail à une entreprise de la région où se trouve le chantier permettrait dans tous les cas d'éviter de telles déconvenues. Il ne faut pas oublier non plus les ouvriers indigènes, qui, maigre consolation pour l'économie régionale, ont été engagés par l'entreprise Bodenmuller pour une durée de deux ans et se retrouvent aujourd'hui sans travail.

M. le chef du Département des travaux publics peut-il m'assurer que de telles erreurs ne se répèteront plus et que le nouveau règlement d'adjudica-

tion permettra d'éliminer les entreprises peu crédibles tout comme il devrait permettre, par sa souplesse, une répartition géographique équitable des travaux. Il m'intéresse également de connaître quelles seront les répercussions au niveau de l'avancement des travaux ; de savoir si l'Etat aura à supporter des charges financières supplémentaires à la suite des difficultés rencontrées par Bodenmuller SA de connaître aussi quelle procédure le DTP envisage pour remettre les travaux à une autre entreprise.

Incidences d'un refus

Quant à l'aspect financier des décrets que nous votons et voterons encore dans cette salle, il sera certainement influencé par le résultat négatif de la votation fédérale du 12 juin dernier sur la TVA. Le Parti radical valaisan s'est battu en faveur de la TVA, tous les partis politiques n'en n'ont pas fait autant. Pour tenir ses budgets, la Confédération devra faire des coupes sombres dans certains projets, fixer de nouvelles priorités. Si l'on sait qu'en 1974, les transferts de la Confédération aux cantons à faible capacité financière représentaient le 44,9 % du total des recettes cantonales ou 1206 francs par habitant, on est en droit de se faire du souci pour l'avenir de nos finances cantonales. Si la Confédération réduisait ses participations de 10 %, les comptes de l'Etat s'en trouveraient aggravés de 20 à 25 mios. Le cadre de la politique financière 1975-1978 prévoit un endettement annuel de 30 mios. Les restrictions de la Confédération, ajoutées à l'introduction de la nouvelle loi fiscale et aux effets de la crise économique, risquent de porter l'augmentation de l'endettement annuel à plus de 60 mios. Le groupe radical juge qu'un tel montant mettrait en péril l'équilibre des finances cantonales et souhaite plus de modération de la part de l'Etat et moins de revendications de la part des spécialistes du « il n'y a qu'à » faiseurs d'initiatives, à but souvent plus électoral qu'économique. M. le chef du Département des finances peut-il me renseigner sur les mesures envisagées par la Confédération et sur celles qui se répercutent automatiquement au niveau cantonal.

Je ne m'oppose pas à l'entrée en matière de la route Itravers-Grône mais pense utile que nous soyons renseignés avant de prendre position sur les différents décrets qui iront compléter le catalogue des 500 mios d'engagement de l'Etat.

Jean Philippoz

(Les titres et sous-titres sont de la réd.)

Motion Fernand Giroud concernant les routes nationales

La RN9 a débuté sa construction depuis 1975. Le peuple suisse avait accepté la loi fédérale sur les routes nationales en 1961 déjà. Hors, durant ces seize années d'attente, la RN9 n'a fait aucun autre travail que celui de l'achat de gré à gré de terrains. Lors d'une réunion entre le groupe radical au Grand Conseil et les responsables des RN, il nous a été certifié que, jusqu'à Sierre, 360 ha ont été acheté. La RN9, longue de Saint-Maurice à Sierre de 60 km environ et large de 50 m par mètre linéaire, possède déjà plus de mètres carrés de terrain qu'elle n'en a la nécessité. A notre séance du 31 mai 1975, aucune précision ne nous a été apportée sur le Haut-Valais, soit de Sierre à Brigue.

L'article 30 sur les Routes nationales prévoit les remaniements parcellaires et remembrements de parcelles sur le passage des routes nationales. Les responsables de la RN9 de ce canton n'ont pas daigné rendre hommage à la décision qui adoptait les remaniements parcellaires et remembrements de parcelles sur le passage des routes nationales en Valais. Je suis très surpris de l'attitude prise par ces Messieurs à l'encontre de notre Exécutif, de ne pas mettre à epécution cet arrêté. Je ne puis admettre que des fonctionnaires puissent agir arbitrairement, soit envers le Conseil d'Etat, soit envers les citoyens.

Manière arbitraire

La RN9, dans notre canton, ne s'occupe nullement du système adopté par le peuple et passe sans autre à l'expropriation. Je crois devoir affirmer ici que toutes ces expropriations, faites dès le 30 septembre 1970, dans notre canton, sont illicites et ne peuvent être acceptées. Il est inconcevable que, sans suivre le processus prévu par la loi, les responsables des RN dans notre canton, puissent agir délibérément selon leur humeur et d'une manière arbitraire.

Dans ma motion, je demande que les remaniements parcellaires et remembrements de parcelles soient exécutés immédiatement et avant le passage des routes nationales. Ces « modes de faire » achetées par les RN sur le passage de permettraient de porter les parcelles celles-ci. L'exécution des remaniements parcellaires ne peut être fait que par les A.F., service compétent et expérimenté. Les terrains nécessaires doivent être trouvés dans le cadre des remaniements parcellaires et remembrements de parcelles, selon la loi sur les A.F. Les terrains utilisés par les routes nationales devront être taxés selon les décisions prises lors des discussions sur l'élaboration du règlement des taxes cadastrales et celui de la loi fiscale, tous deux entrés en vigueur le 1er janvier 1977, et non d'une manière arbitraire tel qu'elle est pratiquée actuellement. Je crois qu'il est clair que l'achat des terres ne peut plus être basée sur les prix payés anciennement dans les diverses régions, mais sur la valeur vénale pratiquée dans ces régions.

Il est inadmissible que l'agriculteur cédant ses terres, doit sortir de l'argent pour remplacer les terres dont il a besoin pour son exploitation. Est-ce à une certaine classe de citoyens, soit les propriétaires de terrains, à faire les frais pour toute une collectivité ?

Un fait précis est à relever dans le système actuel pratiqué par les routes nationales dans notre canton : les responsables continuent d'exproprier sur le passage de la RN9, même si les terrains suffisants sont en leur possession.

Ainsi je constate que les RN seront, après leur passage, propriétaires de terrains à revendre. Je n'ai trouvé nulle part dans la loi sur les RN un article autorisant celles-ci à posséder des terres à louer ou à vendre avec bénéfice, bénéfice acquis par un système arbitraire pratiqué à l'encontre des propriétaires expropriés. Ce bénéfice, à mon sens, devrait être remis aux parties lésées, les Routes Nationales ne pouvant en aucun cas acquérir des bénéfices sur le dos du citoyen. Je dois ajouter aussi que la commission en fonction viole régulièrement l'art. 15 de la loi fédérale concernant les expropriations.

Aménagement cohérent

Le passage des Routes Nationales ne doit créer aucun désagréments à l'ambiance du cadre dans lequel nous vivons. L'article 5, alinéa 2 de la loi sur les RN dit qu'une étude doit être faite concernant le problème de la protection des sites et de l'environnement. C'est dans ce but aussi que j'interviens aujourd'hui pour exiger dans ce décret que la production végétale, maraîchère, fruitière et herbagère et les sites soient protégés. Notre canton doit tout mettre en œuvre pour protéger l'aménagement de notre territoire et la protection des eaux.

La loi sur les RN est, à mon sens, une loi juste et bien étudiée. Elle prévoit tous les inconvénients auxquels nous devons parer. Les responsables qui l'appliquent sont seuls responsables du maintien de ses arias. Il est facile de sauter à pieds joints sur des articles de loi, sans se soucier des suites.

Dans ma conclusion, je demande que l'on suspende immédiatement les travaux en cours pour adopter le système logique admis par la loi des RN. Je demande aussi qu'à l'avenir les décisions du Conseil d'Etat soient prises en considération, non seulement par le peuple, mais aussi par les fonctionnaires de ce canton. Je suis certain que les Routes Nationales ne peuvent se saisir de quelconques matériaux se trouvant en dehors du périmètre des remaniements parcellaires. Je m'oppose à toute nouvelle société pouvant être créée dans le cadre de ces remaniements parcellaires, servant à l'exploitation de gravières, carrières, etc. La relance économique de ces années doit servir uniquement aux exploitations déjà existantes, but qui devrait recréer de nouveaux postes de travail. La nouvelle relance économique n'a pas pour but de créer de nouvelles entreprises, mais bien de maintenir et de renforcer les anciennes exploitations.

Je souhaite voir se créer des rideaux-abris en parallèle des Routes Nationales et des nouvelles routes transversales. Ces rideaux de verdure serviraient à nous protéger du vent, et préserverait notre site de ces méandres serpentant la vallée du Rhône.

Voilà pourquoi j'invite le Conseil d'Etat

1. A adopter, selon sa décision du 30 septembre 1970, les remaniements parcellaires et remembrements de parcelles sur le passage des RN. La procédure d'expropriation doit être immédiatement suspendue.
2. A trouver les terrains nécessaires dans le cadre des remaniements parcellaires et remembrements de parcelles, selon la loi sur les A.F.
3. A garantir sur le passage de la RN la protection de la production végétale, maraîchère, fruitière et herbagère, ainsi que celle des sites et de l'environnement.

Les nouveaux Départements

Le groupe radical du Grand Conseil a examiné avec intérêt tant le message que le projet du nouveau Règlement sur l'organisation de l'Administration cantonale.

Rapport oublié

L'ancien règlement, qui date de 1892 et qui fut modifié formellement en 1910, a d'autre part été modifié par la coutume et par l'arrêté de 1945 du Conseil d'Etat sur plusieurs points d'importance inégale. Nous comprenons dès lors fort bien le Conseil d'Etat d'avoir voulu se doter d'un outil de travail efficace. Ce souci n'est d'ailleurs pas récent puisqu'en 1972 déjà l'ancien chancelier Roten a été chargé de prévoir une nouvelle distribution des tâches et cela en vue du renouvellement du Conseil d'Etat de 1973. M. Roten s'est acquitté de son travail en déposant un rapport au début 1973 sur le bureau du Conseil d'Etat.

Notre premier étonnement est de ne voir aucune mention du projet de M. Roten qui condensait une longue expérience au service de l'Etat.

Nous pouvons imaginer en outre que ce travail devait être particulièrement fouillé et précis puisque M. Roten passa une année de sa retraite à l'élaborer.

Celui qui nous est soumis résulte d'une décision du Conseil d'Etat du 23 mars 1977. Il semble avoir souffert de la hâte avec laquelle il a été élaboré. Peut-être a-t-il également souffert de la proximité des élections au Conseil d'Etat ! !...

* * *

Je vous rappelle d'entrée de cause, de façon à éviter toute mauvaise ou tendancieuse interprétation de ce que je vais vous dire que notre pouvoir d'examen, puisqu'il s'agit d'un règlement du Conseil d'Etat, se limite exclusivement à l'approbation ou au refus en bloc du projet, sans modification aucune. En outre, nous n'avons aucun pouvoir d'examen de l'attribution que se feront les cinq conseillers d'Etat des dix départements. Il ne saurait être dès lors question pour nous de vouloir protéger la sphère d'influence de tel ou tel conseiller d'Etat, mais bien plutôt de faire en sorte que ce Règlement soit un outil de travail efficace. Si nous voulions faire de la politique partisane,

Maurice Copt

d'ailleurs, nous aurions beau jeu de tirer argument du fait que l'activité sans relâche du conseiller d'Etat radical depuis douze ans remplit la matière de presque quatre nouveaux départements.

Les critères à la base du découpage des activités du Conseil d'Etat doivent être de deux sortes, nous semble-t-il, les vœux, connaissances et capacité de chaque conseiller d'Etat ne pouvant s'exprimer que lors de la répartition des départements.

Tout d'abord les tâches et services de chaque département doivent être groupés de par leur nature, porter sur une même matière, et présenter des caractères de complémentarité dans la mesure du possible.

En second lieu, puisque dix départements sont prévus et qu'il n'y a, du moins pour le moment, que cinq conseillers d'Etat, la matière des départements doit être équilibrée tant que faire se peut.

Répartition arbitraire

Ces principes de base posés, nous avons dû constater, à l'examen du projet, que le résultat escompté ne pouvait être réalisé en l'espèce.

En effet, force nous est de constater que les matières réunies sous les dix départements prévus ne sont, et de loin, pas homogènes.

① Au Département des finances, nous trouvons toujours cet héritage du passé que sont les bureaux du Registre foncier. S'il ne fait pas de doute que le Registre foncier est un pourvoyeur de fonds important pour la caisse de l'Etat, en application de la loi sur le timbre, cette activité est pourtant accessoire en rapport au rôle juridique attaché aux actes du Registre foncier. Et n'est-il pas bizarre de devoir relevé que c'est par contre le Département de justice qui est autorité de surveillance des notaires dont l'activité, sans le Registre foncier, serait quasi inexistante ?

Selon nos informations le rapport Roten étayait fortement notre point de vue.

② Les concessions, selon qu'il s'agit d'hôtellerie, de remontées mécaniques ou de carrière relèvent de trois départements différents.

③ Nous ne nous attacherons pas à de nombreuses rectifications mineures en rapport avec la tâche confiée au Département de l'environnement. Ce nouveau département, pour l'heure, nous paraît être qu'un exutoire où l'on a juxtaposé différentes activités sans substance.

Je m'explique.' Le Département de l'environnement a trois services :

— celui des monuments et sites bâtis
— celui de la protection de l'environnement
— celui de l'inspectorat des forêts.

Le premier, celui des monuments et sites bâtis, devrait se trouver dans le Département de l'instruction publique dans la mesure où il s'agit de monuments historiques au sens large, la nature de ces monuments nous paraissant plus proche des bibliothèques et musées cantonaux.

L'Inspectorat des forêts, de par les législations fédérales et cantonales en la matière, a une activité très particulière et indépendante, permettant son ratta-

suite en page 2

PROGRAMME TV

Samedi 2 juillet

14.00 Tennis
14.35 Tour de France
18.20 Téléjournal
18.25 Vacances-Jeunesse
19.00 Musique folklorique suisse
19.20 Le Dessous du Ciel
19.40 Téléjournal
19.55 Loterie suisse à numéros
20.05 A vos lettres
20.25 Tour de France
20.40 Au théâtre ce soir : Adieu, Berthe
23.25 Téléjournal

Dimanche 3

12.00 Téléjournal
12.05 Horizons
13.00 Automobilisme - Tour de France
16.00 Football et athlétisme
17.20 Vacances-Jeunesse
17.50 Téléjournal
17.55 Présence œcuménique
18.15 Le francophonissime
18.40 Ce monde où nous vivons
19.05 Les actualités sportives
19.25 Daffy Duck
19.40 Téléjournal
19.55 La Toile d'araignée, de Minnelli
21.55 Entretiens : Claude Chabrol
22.20 Hippisme
23.20 Téléjournal

Lundi 4

14.35 Tour de France
17.25 Point de mire
17.30 Téléjournal
17.35 Présentation des programmes
17.40 La Petite Maison dans la Prairie
18.30 Vacances-Jeunesse
19.05 Un jour d'été
19.20 Le Dessous du Ciel
19.40 Téléjournal
20.00 A chacun son tour
20.20 Les Thibault
21.50 Expériences de ma vie
22.20 Sport
22.50 Téléjournal

Mardi 5

10.45 Tour de France
15.45 Tour de France
17.25 Point de mire
17.30 Téléjournal
17.35 Présentation des programmes
17.40 La Petite Maison dans la Prairie
18.30 Vacances-Jeunesse
19.05 Un jour d'été
19.20 Le Dessous du Ciel
19.40 Téléjournal
20.00 A chacun son tour
20.15 Tour de France
20.30 Splendeurs et Misères des Courtisanes
21.35 En direct avec... Henri Deblüe
22.35 Téléjournal

Mercredi 6

17.25 Point de mire
17.30 Téléjournal
17.35 Présentation des programmes
17.40 La Petite Maison dans la Prairie
18.30 Vacances-Jeunesse
19.05 Un jour d'été
19.20 Le Dessous du Ciel
19.40 Téléjournal
20.00 A chacun son tour
20.20 Michel Sardou à l'Olympia
21.15 Black Out, de Jean-Louis Roy
23.00 Téléjournal

Jeudi 7

14.00 Tennis
14.35 Tour de France
17.25 Point de mire
17.30 Téléjournal
17.35 Présentation des programmes
17.40 La Petite Maison dans la Prairie
18.30 Vacances-Jeunesse
19.05 Un jour d'été
19.20 Christine
19.40 Téléjournal
20.00 A chacun son tour
20.15 Tour de France
20.30 Destins : Daniel Cohn Bendit
21.55 La Vie fabuleuse de Paul Gauguin
22.50 Téléjournal

Vendredi 8

10.45 Tour de France
14.00 Tennis
15.30 Tour de France
17.25 Point de mire
17.30 Téléjournal
17.35 Présentation des programmes
17.40 La Petite Maison dans la Prairie
18.30 Vacances-Jeunesse
19.05 Un jour d'été
19.20 Christine
19.40 Téléjournal
20.00 A chacun son tour
20.15 Tour de France
20.30 Spectacle d'un soir : Madame Baptiste
22.00 Prélude à la 8e Biennale internationale de la tapisserie
22.30 A témoin
22.45 Téléjournal

SELECTIONS TV

ADIEU BERTHE

Une comédie en trois actes de John Murray et Allen Boretz présentée à l'occasion du troisième anniversaire de la mort de Francis Blanche. Adaptation de Francis Blanche et Albert Husson. Mise en scène de Jacques Charon.

Il y a trois ans disparaissait Francis Blanche. Finie, la petite silhouette rondouillarde immédiatement reconnaissable, finis les accents invraisemblables, les mimiques, les canulars en tous genres. On se souviendra toutefois de quelques créations inoubliables : au cinéma, le colonel Otto Schulz, officier nazi hystérique de « Babette s'en va-t-en Guerre ». A la radio, des émissions (« Signé Furax ») et des tours pendables qu'il jouait à ses correspondants téléphoniques pour la grande joie de la France entière. Au music-hall, le désormais classique sketch du fakir, commis avec son complice Pierre Dac. Et au théâtre, entre autres choses, ce rôle de producteur marron chargé à outrance mais savoureux, qui assura la célébrité de la version française de « Adieu Berthe ».

UNE HISTOIRE DE GROS ET DE PETITS SOUS...

Ainsi se présente « Adieu Berthe », qui conte les tribulations d'un producteur fauché s'efforçant de monter une pièce de théâtre. Léo Bertold a en effet « parqué » toute sa troupe — vingt-deux personnes — dans un hôtel du quartier du Trocadéro. La note s'allonge, et le directeur — beau-frère de Bertold — devient nerveux. D'autant plus que le patron de la chaîne d'hôtels, escorté d'une cohorte de comptables, vient de débarquer à l'improviste...

(Samedi 2 juillet à 20 h. 40.)

DESTINS

DANIEL COHN-BENDIT le leader de Mai 68

Mai 1968 : De Gaulle est président de la République française ; Pompidou en est le premier ministre.

Daniel Cohn-Bendit, lui, n'est encore qu'un étudiant de vingt-trois ans inscrit en sociologie à Nanterre. Rien ou tout prédestine ce jeune « anar » juif-allemand à saisir l'instant et à se déguiser en haut-parleur pour proclamer bien haut à la foce des consommateurs, des automobilistes ou des auto-satisfaits que la politique est désormais affaire d'improvisation et de génie du moment...

En quelques jours, Paris puis les villes de province vivent le grand déferlement de ceux que l'on appellera tour à tour les enragés, les gauchistes ou les casseurs.

En quelques jours, c'est la « chienlit »...

En quelques jours, le nom de Daniel Cohn-Bendit devient célèbre. Il est celui qui parle, qui enflamme, qui dirige, qui conseille, reproche ou accuse. Partout à la fois ; toutes les tribunes lui sont bonnes, la rue, les barricades, la radio, la télévision, les écoles, les lycées ou la Sorbonne.

Il parle, on l'écoute... jusqu'au jour où, frappé d'interdiction de séjour sur territoire français, il s'établit à Francfort.

Aujourd'hui, près de sept ans après, qu'est devenu Daniel Cohn-Bendit ? « Destins » tente en direct une approche de ce personnage marqué, pour l'avoir en partie tournée, d'une page d'histoire ; de cet homme blessé d'être privé de France...

(Jeudi 7 juillet à 20 h. 30.)

LA TOILE D'ARAIGNÉE

Un film de Vincente Minnelli interprété par Richard Widmark, Laureen Bacall, Charles Boyer, Lilian Gish et Suzan Strasberg.

Le nom de Minnelli évoque à priori le monde léger de la comédie musicale, comme « Un Américain à Paris », pour ne citer que cet exemple. Pourtant, ce réalisateur américain a su également traiter de sujets plus profonds qu'il s'est attaché à dépeindre au plus près de la réalité.

Ainsi, ce film, drame psychologique particulièrement sérieux — puisqu'il fait pénétrer le téléspectateur dans une clinique psychiatrique — n'offrait guère de possibilités à Minnelli de faire preuve de virtuosité. Il a cependant parfaitement réussi dans sa création d'un univers où les aliénés côtoient les gens dits sensés, tandis que leurs rapports humains sont fort bien dessinés. Minnelli montre ses personnages en évolution constante, mais justifiée.

L'HISTOIRE

L'action se situe dans une clinique psychiatrique d'une petite ville du Nebraska, en 1955. Un médecin de l'hôpital, le Dr Stewart McIver (Richard Widmark), essaie de promouvoir de nouvelles méthodes plus aptes, selon lui, à mener les malades à la guérison. Amant de la psychologue Meg Faversen Rinehart (Laureen Bacall), il délaisse sa jeune femme Karen (Gloria Grahame), qui s'ennuie. Il se trouve finalement en butte à l'hostilité du Dr Douglas Devanal (Charles Boyer), qui réprouve ses méthodes, à l'incompréhension de sa femme, qui se sent délaissée, et à la réprobation virulente de Victorial Inch (Lilian Gish), l'économe de l'hôpital qui règne, en fait, sur la maison. En effet, le choix de nouveaux rideaux aux couleurs plus en accord avec le traitement des malades déclenche une crise qui affecte aussi bien le personnel médical que les malades...

(Dimanche 3 juillet à 19 h. 55.)

Nous vous évitons, à vous et à votre BMW de rester en rade pendant vos vacances.

La meilleure manière de s'épargner les pannes en route est de les prévenir avant le départ: en nous confiant votre BMW. BMW – plaisir de conduire

Agence officielle:
G. Richoz & fils
1891 Vionnaz
tél. 025/7 41 60
1M24977F

A MARTIGNY
Place Centrale
LA BOUTIQUE SPÉCIALISÉE C'EST
O JEAN'S
que des VRAIS Jeans

On liquide
20 tapis prière Beloutch véritables
et tapis mécaniques
TAPIS GUY - MARTIGNY
Rue Marc-Morand 13 - Tél. (026) 2 32 49

VENTE AUX ENCHÈRES
Grande Salle
Avenue de la Gare
BEX
Jeudi
7 juillet 1977
dès 14 h. 30
il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un
IMPORTANT LOT DE
TAPIS D'ORIENT
authentiques d'origine, noués à la main et dédouanés, comprenant notamment des pièces de toutes dimensions de Kirman, Kachan, Tébriz, Ghoum, Afghan, Belouch, tapis de prière nomade, Chiraz, Afchar, Hamadan, Meched, Bakhtiar, Serabend, Kehlim, Boukhara, russe, Pakistan, Chine, Inde ainsi que **quelques pièces rares et anciennes de l'Iran, du Caucase russe et de la Turquie.**
Exposition : dès 13 h. 30
Adjudication à tout prix et minima.
Vente avec garantie sans échute.
Des catalogues seront distribués pendant l'exposition et la vente.
Commissaire-priseur : Charles GRISONI.

PROTEGEZ VOS DOCUMENTS CONTRE LE FEU
— Tout chef d'entreprise sait que les documents importants sont à conserver uniquement dans des armoires résistant au feu.
— Avez-vous songé aux conséquences de la destruction par le feu de votre comptabilité ?
— Informez-vous sans frais auprès de...

Tél. (026) 2 27 06

ATTENTION
MON MOULIN - CHARRAT
été 1977
Piscine chauffée et couverte
Ouverture tous les soirs de 18 h. 30 à 21 h. 30 - Dimanche de 14 à 18 heures

Votre rendez-vous pour le week-end
CASINO DE SAXON
Grande vente antiquités et tapis d'Orient
Vendredi, samedi et dimanche après-midi de 14 h. 30 à 21 h. 30
Zufferey antiquités
LAUSANNE
et
Comptoir du Tapis SA
LAUSANNE

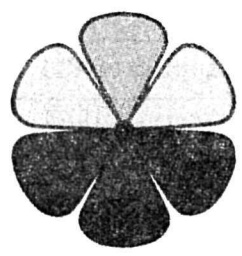
Peintures - Dispersion acrylique - Crepis armé pour façades. Produits très souple et microporeux. Traitement des moisissures (garantie). Tout pour le bricolage.
Dépôt : Sion (027) 22 94 76 - Monthey : Batiboum (025) 4 32 40.

MEOC
ENGRAIS ORGANIQUES
PRODUITS ANTIPARASITAIRES
SERVICE AGRONOMIQUE
CHARRAT ▪ 026/5 36 39

Abonnez-vous à « FED »

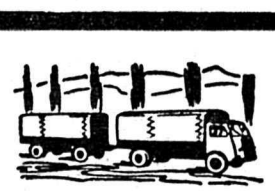
Bâches - Sellerie civile
pour tous véhicules
Confection de stores

PAUL GRANDCHAMP, MARTIGNY - Tél. (026) 2 27 87
Zone industrielle - En face du port franc

BERNARD BIOLAZ — MARTIGNY
STATION MIGROL - ROUTE DU SIMPLON - TELEPHONE: 026 / 2 63 40

LAVAGE AUTOMATIQUE - VIDANGE - GRAISSAGE - ANTIGEL - GOUDRONNAGE DE CHÂSSIS - LAVAGE DU MOTEUR

IL VOUS RESTE A PEINE 24 HEURES
pour acheter vos billets de LOTERIE ROMANDE — Tirage demain

FOOTBALL SPORTS

Leytron en 1re ligue fait des heureux

La nuit de dimanche à lundi a été très chaude, mais dans le bon sens du terme à Leytron et on le comprend. C'est la première fois qu'un club de village, du Valais romand, disputant les finales pour l'ascension en première ligue, parvient à ses fins.

Les esprits critiques rétorqueront que lors des précédentes finales, un club sur trois était promu. Ainsi, Saxon, Saillon, Savièse, Vouvry, entre autres, n'ont pu réaliser leur rêve. Leytron est donc venu au bon moment et surtout a su saisir sa chance en battant le leader du groupe VI, Onex. Victoire à la régulière, qui est le fruit d'un travail inlassable tout au cours de la saison, par l'entraîneur, les joueurs, les dirigeants et les supporters.

Nous avons suivi Leytron, cette saison, dès son entrée en deuxième ligue et nous avons été surpris par la détermination de chacun et la qualité du football présenté. C'était à Fully et cette victoire nous donna immédiatement à réfléchir sur les possibilités de ce néopromu. Village en liesse, équipe comblée, c'était vraiment la fête à Leytron, qui aurait fait un excellent sujet pour la sympathique émission de notre ami Michel Dénériaz.

Sauvetage

Par cette promotion, comme nous l'écrivions il y a une semaine, Leytron sauve des clubs comme Chalais, Savièse II et Agarn II de la relégation.

— **C'est logique,** nous confiait le capitaine Raymond Roduit, en dehors de tous chauvinisme, **nous devions lutter pour notre promotion et penser aux clubs valaisans auxquels nous devions donner le verdict. Celui-ci est positif et j'en suis heureux.**

Comme nous d'ailleurs car il est toujours très difficile à un club relégué sur le tapis vert — puisqu'il s'agit du règlement — de se relever. Nous avons des exemples frappants avec Saxon et Vernayaz.

Les heureux

Ce sont tous ces garçons de Leytron à qui tout le public crie, comme à Saint-Etienne : **« Allez les verts, allez les verts ! ».** Puis cet entraîneur, **Michel Pellaud,** que chacun apprécie à Leytron et nous, particulièrement. En cours de saison, nous avons eu des contacts fréquents et nous avons toujours rencontré cette gentillesse d'un homme ferme avant tout. **Pour moi, cette promotion,** dit-il, **est une consécration ainsi que pour tous les joueurs. Je pense qu'avec la promotion réussie à Saillon de 4e en 3e Ligue, en temps que joueur, et les deux promotions consécutives comme entraîneur à Leytron, je suis comblé. J'ai toujours eu des contacts très étroits avec tous mes joueurs et j'ai toujours senti cette confiance réciproque avec chacun. Notre esprit de camaraderie et cette compréhension mutuelle ont fait notre force. Chaque match constituait pour nous une nouvelle étape et nous les avons pratiquement toutes franchies avec bonheur, soutenus par une population acquise à notre cause, si je puis dire.** Une bonne cause puisqu'elle apporte une saine distraction à toute une jeunesse.

15 saisons en 1re équipe

Capitaine — aussi si ce n'est plus heureux que les autres — Raymond Roduit est âgé de 31 ans. Il entame sa quinzième saison au sein de la première équipe où il évolua à 16 ans. **Raymond Roduit** était le baromètre de l'équipe, avec son abattage au milieu du terrain. S'il était fatigué par ses occupations professionnelles, on le comprend, son rendement baissait quelque peu, et ses camarades suivaient. Ces heures ont été rares et l'on peut vraiment dire qu'en capitaine exemplaire il a tiré l'équipe derrière lui. **C'est certainement le plus beau jour de ma vie,** nous confiait-il, tout sourire et avec une larme au coin de l'œil. **Pensez que nous sommes tous des garçons du « bled » et que nous arrivions à un tel résultat, je n'ose pas y croire. Pour moi qui ai vécu pratiquement la moitié de l'histoire du FC Leytron** (le club fêtera ses trente ans cette année), **avec ses bas et ses hauts, battre Onex dans ce tour final constitue un exploit.**

Un exploit qui est tout à l'honneur de l'équipe et de son capitaine et entraîneur modèles.

L'avenir

Le champagne a coulé sur le terrain, dans les chaumières de Leytron et, cette semaine, on retombe déjà les pieds sur terre car au mois d'août ce sera le début du championnat de première ligue. Avant il y a la période des transferts et l'on parle du retour des frères Michaud, de l'arrivée de Mottier et peut-être d'un ou deux autres joueurs pour renforcer la formation.

Puis, dès la mi-juillet, il faut songer à la préparation, car Leytron entend faire bonne figure dans le futur championnat en compagnie de Rarogne, Martigny et Monthey. Donc des derbies valaisans qui ne vont pas manquer de piquant.

Et nous sommes persuadés que Leytron nous donnera sa température lors de son premier match de championnat, comme il le fit, il y a une année, à Fully.

Georges Borgeaud

Sylvain Saudan : nouveau record

Le célèbre descendeur à skis des pentes vertigineuses des sommets du monde entier Sylvain Saudan, à Martigny-Combe, vient de réaliser un exploit et en même temps un nouveau record en descendant le sommet himalayen Nun, 7135 mètres. Nous félicitons Sylvain Saudan pour son exploit et une bonne rentrée au pays.

Course Sierre - Zinal

La quatrième édition de la course Sierre-Zinal, qui se déroulera le 14 août prochain, s'annonce sous des auspices particulièrement favorables. Parmi les coureurs déjà inscrits, on note la présence des précédents vainqueurs Norman et Allegranza ainsi que celle de Ian Thompson, détenteur de la meilleure performance mondiale sur la distance du marathon. Après une saison 1976 plutôt terne, le Britannique est revenu au premier plan en courant le marathon de Fukuoka en 2 h. 12'54" et en remportant le récent marathon de Windsor. On se souvient aussi que Thompson avait terminé l'édition 1975 de la course des cinq 4000 à 1' 20" du vainqueur alors qu'il ne connaissait même pas le parcours : une performance étonnante.

Les pieds à dure épreuve

Les pieds, qui doivent supporter bon an, mal an, la totalité du poids de notre corps et qui nous transportent vaillamment, sont souvent les mal-aimés des soins corporels. Sans doute le plus souvent parce que nous pouvons les cacher dans des bas et des chaussures, contrairement aux mains. Dans plus de cent professions pratiquées debout, les pieds doivent accomplir de véritables prouesses. Comment pouvons-nous les aider ? Comment pouvons-nous les préparer aux excursions pédestres et activer leur repos ?

— changer fréquemment de chaussures et, par conséquent, modifier la hauteur du talon permet de répartir diversément la charge ;
— marcher pieds-nus à l'extérieur et dans l'appartement augmente la résistance ;
— un bain de pieds chaque soir est bien plus qu'une simple mesure d'hygiène. Pour finir, les plonger dans l'eau froide, ce qui régénère la peau et les muscles ;
— un massage consécutif avec la crème Ya-Pa fortifie, nourrit, rafraîchit, repose les pieds fatigués et apaise les brûlures. Cette crème due au Dr Cattani (en vente dans les pharmacies et drogueries) combat aussi les irritations et supprime les odeurs. Les emplacements rougis, les petites crevasses et écorchures sont soignées. Il faut d'abord frotter soigneusement la crème sur et entre chaque orteil, puis sur la plante et le haut et enfin sur les parties osseuses ;
— une gymnastique simple du pied contribue largement au maintien d'une démarche juvénile et au bien-être : se dresser sur les pointes, puis sur les talons, décrire des cercles avec les pieds dans les deux sens, marcher sur les côtés intérieurs.

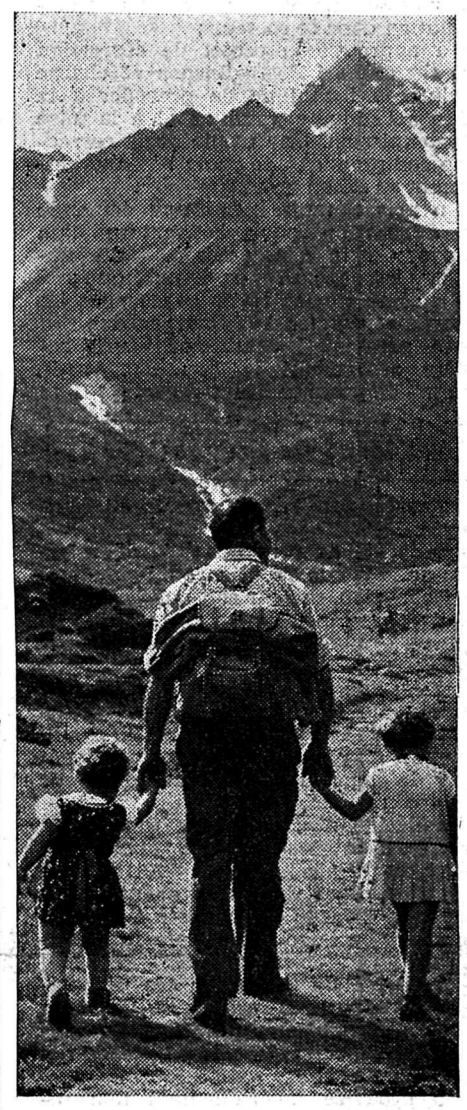

La marche met les pieds à rude épreuve. Il est donc indispensable de bien les « préparer » aux efforts futurs.

Armée et protection civile

L'armée et la protection civile sont des partenaires étroitement liées dans le domaine de la défense générale. C'est dans cette optique que les chefs locaux de la protection civile du Valais romand ont tenu un rapport en commun avec l'EM de la Zone Ter 10, le vendredi 10 juin à Evolène.

Ce fut, pour tous les participants, l'occasion d'un échange d'informations fructueux. La Direction du Gr assistance 10 présenta, sur le vif, avec la collaboration de quelques figurants, l'organisation, le fonctionnement et l'équipement d'un camp d'assistance avec capacité de 320 personnes. La démonstration fut d'un très grand intérêt pour les responsables de la protection civile ; nous remercions les initiateurs de cette fructueuse journée ainsi que la commune d'Evolène pour le charme de son accueil.

La collaboration entre l'armée et la protection civile doit encore être développée, car la guerre et la paix sont devenus indivisibles. La plus petite étincelle quelque part dans le monde peut se développer en un incendie général. Ce sont les puissants de ce monde qui préparent le feu, l'entretiennent, l'abandonnent et le ravivent. Les petits Etats, tels que la Suisse neutre, n'ont guère d'influence sur la décision prise dans cette évolution. Il est de notre devoir, dans le sens de la défense générale, d'espérer le meilleur et de nous préparer au pire.

En cas de nouveau conflit, la population serait exposée à des menaces accrues qui, dans le cas extrême, entraîneraient la destruction de la substance même de notre peuple. L'armée ne défend pas seulement la liberté et l'indépendance de notre pays. Chaque citoyen soldat qui part pour le front doit être assuré de la protection de son chez-soi, de sa famille, de sa place de travail, de tout ce qu'il possède dans le domaine de ses libertés et qu'il vaut la peine de rester un Confédéré également à l'avenir. La certitude que dans sa commune de domicile, les autorités et la protection civile responsables auront appliqué les prescriptions légales au plus près de leur conscience, afin de protéger les habitants qui leur sont confiés, donne au soldat la force morale de lutter pour la communauté.

A part l'accomplissement de ses tâches de combat, l'armée veut apporter sa contribution à tous les efforts consentis dans le domaine de la défense générale, pour la survie du peuple et pour la protection des biens et des installations indispensables.

Vu l'étendue des menaces, l'armée et la protection civile sont des partenaires étroitement liées dans le domaine de la défense générale. Elles travaillent la main dans la main, en cas de catastrophes et de guerre. Les chefs militaires soutiennent la P.C. selon leurs moyens. Lorsque la situation tactique le permet, ils mettent à la disposition des états-majors cantonaux, en plus des troupes P.A., des formations telles que celles du génie, des sanitaires, du ravitaillement, des transports et le service territorial. Les efforts des organisations de la protection civile et l'aide militaire à la population ne porteront leurs fruits que s'ils peuvent compter sur l'appui de tous les citoyens et citoyennes. Chacun doit être conscient de ses responsabilités à l'égard de son prochain et vis-à-vis de lui-même en contribuant à une P.C. efficace. Autorités et armée ne peuvent se substituer à l'individu pour assurer sa propre protection ainsi que celle de son prochain, car leurs moyens sont limités et ne permettent une intervention que dans les cas de catastrophes importantes.

Ch. Délez

L'ÉVÉNEMENT SPORTIF DE LA SEMAINE

Le Tour de France est parti

Le match d'appui entre Bâle et Servette, les fameuses tracasseries administratives liées au protêt déposé par les Genevois ont suffisamment alimenté les conversations pour nous éviter d'y revenir. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler d'ici quelque temps des conclusions à tirer de ce championnat de football sans fin.

Ce qui nous intéressera cette semaine, outre les épreuves de Wimbledon, c'est le départ, donné hier soir, du Tour de France. Jamais, depuis 1947, mais là les sportifs avaient d'autres préoccupations, la participation n'a été aussi faible. Non seulement quantitativement mais aussi qualitativement. Cette sorte de mépris des grandes vedettes (Maertens, Pollentier, Gimondi, Hinault et d'autres) rappelle le désintérêt de 1956, qui avait abouti au succès de l'inattendu Roger Walkowiak. On peut toutefois penser que cette fois, il sera extrêmement difficile pour un inconnu de brouiller les cartes, ne serait-ce qu'en raison du caractère sélectif de l'édition 1977.

Mais en fait pourquoi cette fuite des grands coureurs de renom, alors que le Tour de France, quoi qu'on en pense, reste la compétition cycliste la plus envoûtante du monde. Celle qui a fait rêver tous les jeunes, qui représente pour beaucoup sinon la consécration d'une carrière, du moins l'aboutissement d'un objectif quasi-inaccessible. Plusieurs éléments entrent en ligne de compte. En France, on se rappelle qu'il y a eu récemment une sale affaire de dopage, dont les retombées n'ont pas toutes été éliminées. Les contrôles ont été rendus plus sévères, le ministère veut faire de l'ordre, la brigade des stupéfiants se sent, elle aussi, concernée. Les directeurs sportifs et les coureurs n'apprécient guère ces ingérences. Et avant le départ, le co-directeur du Tour, M. Levitan a annoncé que le laboratoire de toxicologie de Paris serait à même de déterminer des traces de produits, jusqu'alors, indécelables dans l'urine. D'où une prudence accrue chez certains, peu enclins à être victimes de suspensions. Surtout que cette année, avec une entrée en matière directement dans les montagnes, il ne saurait être question de se promener lors des étapes plates mais qu'il s'agira de ne pas arriver hors des délais et de faire une opération financière pas trop désastreuse. Il y a donc une opposition évidente entre le durcissement de l'épreuve et celui des contrôles antidopage. Outre cet aspect, certes peu reluisant mais qu'il serait puéril d'ignorer, il faut tenir compte du profil du calendrier. Les cyclistes sont sollicités de toutes parts et il leur faut bien opérer un choix. Le Tour de France, par sa longueur, est celui qui les mobilise le plus longtemps — quand bien même son retentissement et l'ouverture sur les critériums ne sont pas à dédaigner — et le franc de ce pays n'est pas de ceux qui passent pour un modèle de stabilité.

Tout ne respire pas la sérénité dans le monde du cyclisme. Dimanche, lors des différents championnats nationaux, les « ténors » belges ont menacé de ne pas courir suivant la sévérité du contrôle et, en France, les deux grandes marques se sont pratiquement sabordées, à force de se neutraliser, favorisant la victoire d'un second plan. Dans la « Grande Boucle », en principe, les plus forts émergent, les échappées-fleuves n'étant l'œuvre que de quelques « gregarii » libérés par leurs chefs de file. Van Impe grand favori, Thévenet à la recherche d'une réhabilitation et surtout Merckx qui abat sa toute dernière carte dans cette épreuve, en point de mire.

A défaut d'avoir son rayonnement d'antan, ce Tour aura le mérite de comporter plusieurs interrogations. On n'en regrettera pas moins la trop grande absence de têtes de série. Au point qu'on pourrait réclamer l'ancienne formule des équipes nationales. Ce qui ne résoudrait pas pour autant le programme surchargé et la charge tout court !

Thierry Vincent

Le SAB veut poursuivre le développement économique des régions de montagne

De nouvelles réductions d'aide financière qui toucheraient uniquement les cantons montagnards, les communes et la population de montagne accélèreraient l'émigration avec tout ce que cela comporte de désavantages politiques et sociaux. Le Groupement suisse pour la population de montagne (SAB) espère donc que les contributions par unité de surface et à la mise en alpage des vaches, contributions promises depuis des années, seront enfin réalisées malgré les difficultés financières que connaît actuellement la Confédération.

Une concentration encore plus forte de l'économie et de la population dans les centres urbains ayant comme corollaire des vallées alpestres vidées de leurs substances ébranlerait les fondements mêmes de la Confédération. Il n'y a ni démocratie ni fédéralisme sans des familles saines et des communes indépendantes qui ont gardé des proportions raisonnables. La population de montagne est déjà fortement touchée par le démantèlement des prestations de la Confédération ; en effet :

— La Confédération ne garantit plus entièrement l'écoulement du bétail de rente et d'élevage en provenance des régions de montagne. Les cantons doivent désormais participer financièrement à ces achats. Or, il s'agit de mesures de prix et d'écoulement qui, pour tous les autres produits agricoles, sont à la charge uniquement de la Confédération.
— Les paiements compensatoires pour les transports de biens de première nécessité dans les villages montagnards retirés ont été supprimés et les tarifs marchandises ne sont plus adaptés à ceux des CFF dans les chemins de fer privés de montagne.
— La Confédération ne verse plus de contribution aux coopératives d'assurance du bétail dans les régions de montagne.

Si l'Etat central veut éviter des atteintes lourdes de conséquences à la collectivité et à la démocratie, s'il tient à ce que nos alpages, nos pâturages et nos vallées ne se dépeuplent pas et ne s'en aillent pas à l'abandon, s'il ne veut pas conduire la population de montagne dans le besoin et la misère, il doit absolument poursuivre les mesures qui ont fait leurs preuves et mettre immédiatement en route les paiements compensatoires.

Le Jouet et le Jeu

La brochure « L'Ecole valaisanne » du mois de juin contient un rapport très intéressant sur l'activité ludique chez l'enfant.

On y définit le jeu comme un besoin authentique de l'être humain, une expression de la vie. On distinguera les jeux de mouvement, de création et de rapports. Pour l'enfant, presque toute activité est jeu ; il découvre ses possibilités, « il réalise les puissances virtuelles qui affleurent successivement la surface de son être, il les assimile et les développe. » Il y a le jeu spontané, le jeu éducatif, le jeu thérapeutique. Le jeu a une très grande importance sur le plan intellectuel, sur le plan de l'affectivité, de la motricité et sur le plan social. Mais pour jouer, il faut des jouets. Le problème est de trouver le genre de jouet adapté à chaque âge. « L'Ecole valaisanne » détaille d'une manière très précise tous les genres de jouets, depuis l'âge du nourrisson jusqu'à l'âge de 12 ans. En conclusion, cette étude fouillée et très intéressante nous dit : « Les jouets ne devraient pas être une reproduction stéréotypée du monde adulte, reproduction qui conduit l'enfant vers un conformisme accru. Les enfants jouent spontanément avec les jouets les plus insolites, mais aussi les plus simples dans leur configuration. C'est ce matériel de base qui lui permet de concrétiser son pouvoir créatif. »

Ainsi donc je vous encourage vivement à prendre connaissance de cette étude parue dans « L'Ecole valaisanne » du mois de juin. Elle sera utile pour les parents, les enseignants et les enfants.

C. Balleys

Chamoson : décisions du Conseil communal

Le premier semestre 1977 touchant à sa fin, les mandataires du Parti radical de Chamoson utilisent une nouvelle fois les pages de ce journal pour informer la population chamosarde sur les principaux problèmes traités par le Conseil communal depuis le début mars.

Séance du 16 mars 1977

Lors de cette séance le Conseil communal
— a décidé de procéder durant cette année encore à l'équipement en eau potable, irrigation, collecteurs d'eaux usées, éventuellement téléphone et électricité, le secteur nouvellement ouvert à la construction dans la région du Nazot-Illiavey de même que dans le secteur de Collombey ;
— a décidé de construire durant l'année un réservoir d'eau potable en Némiaz et de transformer le réseau de distribution dans ce secteur ;
— a approuvé le projet de correction du chemin La Posse-Bornée et charge le bureau technique de procéder à la mise à l'enquête publique et à la mise en soumission. Une partie de la correction comprendra une route en encorbellement en béton armé ;
— a pris connaissance d'une demande de concession pour l'ouverture d'un nouveau café à Chamoson. Cette demande est mise à l'enquête publique ;
— a complété les tarifs concernant les taxes d'agrégation à la Bourgeoisie ;
— a préavisé favorablement une requête demandant le déplacement du bureau de poste en Plane-Ville.

Séance du 6 mars 1977

Lors de cette séance le Conseil communal
— a décidé de procéder à la désaffection de la partie supérieure du cimetière de Chamoson, secteur sud-ouest. La liste des tombes touchées par cette désaffection sera publiée dans le « Bulletin officiel » ;
— a décidé de déplacer la décharge communale de l'emplacement actuel (sommet de Ravanay) au fond de Ravanay ceci afin de préparer l'emplacement pour la construction du stand de tir régional ;
— a décidé d'adresser une requête au Département des travaux publics de l'Etat du Valais lui demandant de prévoir des murs de soutènement et de porter la largeur de la route à 5 m au carrefour de la route agricole du Prieuré ;
— a décidé de maintenir ses propositions relatives au projet de zonification du vignoble, propositions qui doivent être examinées par une commission cantonale ;
— a préavisé favorablement une requête de la commission scolaire proposant l'ouverture d'une classe supplémentaire en 5e primaire. Cette requête sera soumise au Département de l'instruction publique qui décidera ;
— a pris connaissance d'une circulaire adressée par l'Etat du Valais informant administrations et populations que des subsides fédéraux et cantonaux sont mis à disposition, sous certaines conditions, pour l'amélioration, l'assainissement et la création de nouveaux logements.

Séance du 18 mars 1977

Lors de cette séance extraordinaire, le Conseil communal
— a examiné un recours introduit contre la nomination de la commission des montagnes, l'a déclaré recevable et a décidé de convoquer une nouvelle assemblée des ayants-droits ;
— a décidé de procéder à la mise à l'enquête publique du projet de route intercommunale Chamoson-Ardon sur le Bisse.

Séance du 4 mai 1977

Lors de cette séance le Conseil communal a notamment
— décidé de donner lors des adjudications futures la préférence aux entreprises locales pour autant que celles-ci ne dépassent pas le 4 % du montant de la soumission la plus basse ;
— donné son préavis pour l'adjudication des travaux d'aménagements extérieurs de la STEP. Montant des travaux : environ 70 000 francs ;
— décidé de proposer à l'Assemblée primaire et ensuite aux Services de l'Etat l'ouverture de nouvelles zones à construire à Saint-Pierre-de-Clages et à Neimiaz. Ces zones qui se trouvent actuellement en zone dite de réserve sont équipées ou le seront prochainement, ce qui semble justifier cette requête ;
— adjugé les travaux de réfection et de goudronnage du chemin Grugnay-Proz chez Boz. Coût prévisible des travaux : 29 000 francs environ ;
— procédé à l'engagement du personnel enseignant pour les postes à repourvoir et à créer : soit un poste pour classe enfantine et deux postes pour classes primaires. Le préavis de la commission scolaire a été confirmé par cinq oui, deux non et deux abstentions.

N.B. — Comme lors de chaque nomination d'une certaine importance durant ce début de législature, les nominations du personnel enseignant ont donné lieu à un affrontement des forces en présence. En effet, pour les deux postes concernant les classes primaires, après avoir éliminés tous les postulants n'étant pas domiciliés dans la commune, deux candidates et un candidat restaient en liste. Pour confirmer le préavis de la commission scolaire le Conseil communal dans sa majorité à 5 contre 4 :
— n'a pas tenu compte du principe qui veut que l'on accorde la priorité au personnel ayant, à qualifications égales, le plus d'années de pratique ;
— a nommé une candidate et un candidat n'ayant pas terminé leurs études et a écarté une candidate pratiquant à satisfaction depuis deux ans dans une commune du canton ;
— a ignoré le dévouement mis au service de certains mouvements de jeunesse par cette candidate ;
— a écarté une demande d'un représentant minoritaire proposant une plus juste répartition des postes de travail au sein de la commune en tenant compte que les minorités représentent le 45 % de la population et sont aussi des contribuables ;
— a oublié que la collaboration souhaitée doit être réciproque et qu'elle doit exister non seulement pour le partage des tâches et des responsabilités mais aussi pour les postes à repourvoir.
— confirmé sur proposition de la commission scolaire les membres du personnel enseignant pour la période 77-80;
— décidé d'adhérer à l'Association suisse pour le Conseil des communes de l'Europe ;
— décidé d'entente avec le Service forestier cantonal de procéder selon les offres à une coupe de bois d'environ 1000 mètres cubes ;
— décidé de poursuivre l'étude pour la construction d'une nouvelle route reliant les Mayens de Chamoson à Pathiers.

Séance du 13 mai 1977

Lors de cette séance le Conseil communal a notamment :
— examiné et approuvé les comptes communaux et bourgeoisiaux concernant l'exercice 1976 ainsi que le budget de la Bourgeoisie pour 1977 ;
— décidé de proposer à l'Assemblée primaire une modification des taxes de raccordement en eau potable pour la région de Neimiaz afin de traiter cette zone comme les Mayens et les Verines ;
— pris connaissance d'un recours introduit auprès de l'Etat, contre la décision du Conseil bourgeoisial concernant la nomination des charges-ayant.

Séance du 1er juin 1977

Lors de cette séance le Conseil communal a notamment :
— décidé d'établir une facture provisoire concernant la taxe de raccordement aux égouts lors de la délivrance de l'autorisation de construire ;
— pris connaissance et a approuvé une modification du projet de construction du stand de tir régional ;
— décidé de mettre à l'enquête publique conformément à la loi sur les routes le projet de Cancellation de l'ancien chemin de Creux-de-Li, partie supérieure ;
— constitué une commission pour l'étude d'un nouveau règlement concernant l'administration des montagnes de Chamoson ;
— pris connaissance des recours concernant la mise à l'enquête du projet de construction de la route Chamoson-Hameau de Châtelard. Préavisé pour le maintien du projet tel qu'établi par le Département des travaux publics de l'Etat du Valais ;
— décidé de mettre en soumission les travaux concernant la correction de la route Posse-Bornée ;
— décidé de procéder à un nouveau contrôle des robinets d'eau potable ;
— pris connaissance de l'avancement des travaux d'équipement en jets fixes pour l'irrigation des vignes du coteau. A ce jour, 45 ha sur 50 sont équipés.

Lors de chaque séance le Conseil communal examine et préavise de nombreuses demandes d'autorisation de construire, prend connaissance et discute les rapports de chaque responsable de commission ainsi que de la correspondance.

Les mandataires du PRDC

L'augmentation de la productivité du travail

D'après les estimations du Bureau fédéral de statistique, la productivité générale du travail (produit intérieur brut réel par personne occupée) a augmenté d'environ 4 % en 1976. En 1975, on avait enregistré une diminution de la productivité de 2 % ; l'emploi avait régressé de 5,4 %, alors que pendant les années 1968-1974, on avait constaté une hausse moyenne d'environ 3,5 %.

Il semble que l'économie ait maintenant à peu près ajusté au niveau de production inférieur les effectifs du personnel que l'on tentait de conserver pendant la récession de 1975. En 1976, tenant compte des prévisions conjoncturelles incertaines, on s'est montré réservé lors de l'engagement de main-d'œuvre nouvelle ; mais la durée du travail dans l'industrie s'est à nouveau élevée en cours d'année.

L'accroissement général de la productivité du travail est cependant aussi l'expression d'une meilleure utilisation de la capacité de production technique et des investissements effectués pour la rationalisation et le remplacement d'équipements dépassés, ainsi que d'une conscience professionnelle accrue à tous les niveaux des entreprises.

Après un beau festival

Au lendemain du 85e Festival des Fanfares radicales-démocratiques du Centre qui s'est déroulé à Chamoson les 6, 7 et 8 mai dernier, nous voudrions dresser ici en quelques lignes un petit compte rendu de cette grande et belle manifestation.

On peut dire de prime abord que ce 85e Festival fut une réussite à tout point de vue ; tout a marché avec une précision absolue et selon un organigramme préparé par un comité à la hauteur de sa tâche avec à sa tête un président dont la réputation n'est plus à faire. Ce comité appuyé par des responsables de commissions a œuvré durant environ une année à la préparation de ces festivités et le but fixé a été atteint brillamment.

Revenons en bref sur le déroulement de cette manifestation qui a débuté le vendredi soir 6 mai par le concert de la fanfare l'Echo du Prabé de Savièse, dirigée par M. Léon Forré, suivi d'un tour de chant interprété par les trois vedettes de la chanson, Peter, Sue and Marc. La soirée dansante était animée par l'orchestre Jo Perrier Gen 2.

Le samedi 7 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir à Chamoson le Brass-Band Bürgermusik de Lucerne placé sous la direction de M. André Winkler. La Bürgermusik donna tout d'abord un concert-apéritif sur la place communale en l'honneur des autorités locales et se rendit ensuite à la place de fête pour interpréter un concert de gala. Ce concert fut de haute qualité musicale avec des solistes qui sont parmi les meilleurs instrumentistes du pays, en particulier MM. Ernest Renkewitz, champion suisse d'euphonium et Franz Ineichen, champion suisse d'alto. La Bürgermusik était accompagnée de son président M. Marcel Binder, conseiller municipal et vice-président de la ville de Lucerne ; la présentation des morceaux était assurée par M. Marcel R. Dreier, promoteur de musique, bien connu de certains mélomanes et dans les milieux du Brass-Band. Ce concert fut très apprécié et très applaudi par un auditoire attentif. La soirée dansante qui suivit se termina vers 2 heures du matin avec le même orchestre que la veille.

Le dimanche 8 mai fut le grand jour avec, dès le matin, l'arrivée des sociétés sur la place communale où eurent lieu discours de réception, vin d'honneur, remise des récompenses et morceau d'ensemble. L'office divin fut célébré à l'église paroissiale de Chamoson accompagné par le chœur mixte Sainte-Cécile et la fanfare l'Union de Vétroz. Dès 10 h. 30 débuta le cortège à travers le village envahi par quelque six mille personnes. Ce cortège qui avait comme thème le vin et la musique fut haut en couleur et fit honneur à toute la population chamosarde car il a prouvé qu'on trouve encore à Chamoson beaucoup de gens capables et dévoués, sachant mener à bien une tâche aussi difficile que celle de l'organisation d'un cortège de festival. Après un copieux banquet servit rapidement et chaud, la fête a continué par les productions de chaque société et les discours sous cantine. Après avoir été reçus dignement par leur commissaire, les musiciens de la fédération on regagné leur village respectif avec à leur actif un festival de plus, mais un souvenir qu'ils ne sont pas prêt d'oublier.

Le lundi après-midi 9 mai, toutes les personnes qui avaient participé à la réalisation de cette fête se sont retrouvées, et en cortège conduit par La Villageoise, se sont rendues à la place de fête pour partager en commun un repas bien mérité. Tout s'est terminé dans l'euphorie générale.

Pour conclure, nous voudrions adresser nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont collaboré à l'organisation et à la réussite de cette fête, que ce soit par leur travail, leurs dons ou leur participation. Beaucoup ont passé de nombreuses soirées de travail, spécialement pour la décoration, et tout cela bénévolement ; les musiciens vous en sont infiniment reconnaissants. Encore une fois merci à toute la population et que « vive l'harmonie La Villageoise ».

Le président : G. Schmidli

CLIMAT

On se croirait revenu à quelque dix ans en arrière en appréciant le climat qui règne au Conseil communal de Chamoson.

Les majoritaires d'alors, imposaient leur point de vue sans égard pour celui que pouvaient avoir les représentants minoritaires. Cela avait abouti à une rupture totale, les conseillers du Parti radical refusant d'accepter des présidences de commissions. De telles responsabilités exigeaient à leurs yeux, une conception collégiale des décisions et une répartition équitable des postes en concours dans la commune.

On est conservateur ou on ne l'est pas !

Aujourd'hui rien n'a changé. Les responsables de la majorité ne supportent la minorité radicale qu'à la condition expresse qu'elle ne se permette aucun signe d'indépendance.

Ose-t-elle présenter un candidat à la vice-présidence de la commune, son candidat fut-il de qualité ? Sacrilège !

Ose-t-elle recourir contre une liste électorale dont l'effectif révèle la présence de personnes absentes de la commune depuis de nombreuses années ? Les signataires de ce recours sont voués aux gemonies ! N'ont-ils pas ce faisant fait perdre des impôts à la commune !

Ose-t-elle présenter à la présidence de la Commission des travaux publics un homme de métier, diplômé et qualifié ? Prétention injustifiée ! La majorité lui préfère un artisan. Plus rien n'étonne dans notre commune. On peut même être nommé à un poste d'enseignant, avant d'avoir en mains son diplôme !

La corde se tend dangereusement et elle ne va pas manquer de se rompre si les choses continuent ainsi. Nos représentants au Conseil communal, n'entendent pas continuer à être « les faire valoir » d'un certain nombre de politiciens, qui prétendent d'ailleurs pouvoir gouverner seuls.

Présenter des comptes bénéficiaires n'est pas tout, car la caisse communale n'est pas une banque. Faire des provisions de plusieurs centaines de milliers de francs alors que seul le minimum imposé est fait dans notre commune pour le plaisir de vivre, ne justifie pas la prétention béate de certains.

Notre Parti a démontré qu'il est prêt à jouer le jeu, à condition que les dés ne soient pas pipés. Pour l'instant il a vraiment le sentiment qu'ils le sont.

PARTI RADICAL - CHAMOSON

Hommage au précurseur de la cuisine moderne

L'Académie suisse des gastronomes a tenu à rendre un juste hommage à Joseph Favre de Vex (Valais) en apposant une plaque commémorative sur sa maison natale sise aux Prasses sur Vex.

L'Académie Brillat-Savarin ainsi que l'Académie culinaire de France étaient les invités d'honneur à cette manifestation, la dernière étant fondée précisément par Joseph Favre.

Celui-ci naquit à Vex en 1849 et eut une renommée mondiale à Paris car il avait compris qu'il fallait châtier une certaine cuisine somptueuse pour la substituer à une cuisine plus rationnelle et plus saine.

Joseph Favre, décédé en 1903, a laissé une œuvre incroyablement riche qui contenait 12 235 recettes, 14 000 articles et 2855 figures. Ses ouvrages sont un héritage extrêmement précieux pour la profession.

Notre photo montre M. Jean Germa, président de l'Académie culinaire de France, faisant l'éloge de Joseph Favre devant sa maison natale de Vex. Tout à droite, M. René Gessler, éditeur de « Plaisirs » et à sa droite, M. Fritz Ballestra à qui cette académie de France vient d'attribuer le fauteuil qu'avait occupé Joseph Favre, fondateur. (Valpresse, Sion)